

MOTION

Le Conseil Municipal de Crampagna refuse le (partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement) PTCI

Le PTCI ou TAFTA en Anglais, est un projet d'accord entre les USA et l'Union Européenne, qui vise à abaisser les barrières douanières tarifaires (droit de douane) et non tarifaires (normes, etc...) pour augmenter les échanges. C'est un document du 17/06/2013, du conseil de l'UE, dont la version officielle est en anglais uniquement et dont la diffusion est interdite !

Le Conseil Municipal exprime sa préoccupation quant aux conséquences probables d'un tel accord, qui réduirait les marges de manœuvre des collectivités locales dans l'exercice de leurs prérogatives.

Considérant en particulier les articles suivants :

Article 4 : « Les obligations de l'accord engageront tous les niveaux du gouvernement « (c'est-à-dire Etat, régions, départements, communes en France).

Article 24 : « L'accord doit inclure des règles et disciplines pour surmonter les obstacles ayant un impact négatif sur les marchés publics de chacun, y compris les exigences de localisation, et les exigences de production locale ».

Et l'article 45, sur le règlement des différends, qui permettrait aux firmes privées d'attaquer les pouvoirs publics nationaux ou locaux, au détriment de ces derniers, comme le montre l'exemple de l'ALENA, accord entre les USA, le Canada et le Mexique.

Le Conseil Municipal de Crampagna demande :

- La suspension des négociations sur le partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- La publication de l'ensemble des textes relatifs à ces négociations
- L'ouverture d'un débat national sur ce projet d'accord.

A défaut, la commune de Crampagna se déclare symboliquement « commune hors PTCI »